

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 AVRIL 2015

4/2 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Afin de mettre le budget en conformité avec la délibération 1/3 votée par le conseil municipal réuni le 5 février 2015 et suivre les prescriptions formulées par les services du Trésor Public en matière d'imputation budgétaire, il convient d'apporter les évolutions suivantes à la section d'investissement du budget 2015 :

- en dépenses : 90025-274 : +45 000 € au titre du versement d'une avance de trésorerie à la Mission Locale de Lille Métropole Est pour l'année 2015,
- en recettes : 90025-274: +45 000 € au titre du remboursement d'une avance de trésorerie consentie à la Mission Locale de Lille Métropole Est pour l'année 2015.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les inscriptions budgétaires qui précèdent.

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.